

Vos droits en matière de sécurité sociale

#EU4SocialSecurity
#EULabourAuthority

EU4SOCIAL
SECURITY
Mobility is your choice. Protection is your right

ELA
AUTORITÉ EUROPÉENNE DU TRAVAIL

EURES

1 Circuler dans l'UE

Bien que chaque pays dispose de son propre régime social, vos droits en matière de sécurité sociale sont protégés lorsque vous vous déplacez dans l'UE. Vérifiez vos droits dans votre pays d'accueil.

2 Travailler à l'étranger

Lorsque vous vous déplacez dans l'UE, vous n'êtes assuré que dans un seul pays à la fois. Il s'agit généralement du pays dans lequel vous exercez votre activité professionnelle.



3 Être détaché à l'étranger

Si vous êtes envoyé temporairement dans un autre pays pour y travailler, vous restez assuré dans votre pays d'origine (prouvez-le à l'aide du formulaire PDA1).

4 Être malade ou avoir un enfant à l'étranger

Si vous avez besoin de soins médicaux à l'étranger, vous pourrez les obtenir sur place, quel que soit le pays de l'UE où vous êtes assuré. Les prestations en espèces liées à votre maladie, à la maternité et à la paternité seront néanmoins versées par le pays dans lequel vous êtes assuré.



8 Retraite

À l'heure de la retraite, c'est l'ensemble de votre carrière qui sera prise en considération, peu importe les pays de l'UE dans lesquels vous avez travaillé. Chaque pays où vous avez été assuré pendant au moins un an vous versera une pension, calculée en fonction de la durée de votre activité professionnelle dans ce pays. Vous pourrez la percevoir où que vous soyez dans l'UE.

7 Accident du travail ou maladies professionnelles

Si vous êtes victime d'un accident du travail ou développez une maladie professionnelle à l'étranger, vous avez droit aux soins médicaux dans le pays où l'accident s'est produit ou la maladie s'est déclarée, même si vous êtes assuré ailleurs. Les prestations sont versées par le pays dans lequel vous êtes assuré.

6 Chômage

Si vous perdez votre emploi, les allocations de chômage sont généralement versées par le pays où vous avez travaillé en dernier lieu, en prenant en considération les périodes d'assurance comptabilisées dans d'autres pays. Vous pouvez rechercher un nouvel emploi partout dans l'UE.

5 Allocations familiales

Les prestations familiales sont versées même lorsque les membres de la famille résident dans des pays différents, des règles existant pour éviter les doubles paiements.



Soutien et conseils

Si vous rencontrez des problèmes, des services de l'UE tels que Your Europe Advice, EURES ou SOLVIT peuvent vous aider à comprendre et à faire valoir vos droits.

Pour en savoir plus

ela.europa.eu/social-security-campaign